**Formulaire de demande de réunion de projet**

**auprès du Fonctionnaire Délégué**

(en application de l’article 188/12 du CoBAT et de l’arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2019 relatif à la réunion de projet)

Préalablement au dépôt de la demande de permis, le demandeur peut solliciter la tenue d'une réunion de projet par voie électronique[[1]](#footnote-1) auprès de l'autorité compétente pour délivrer le permis ou le certificat. Ce formulaire de demande ainsi que ses annexes sont à envoyer par e-mail à l’adresse proj@urban.brussels.

Les réunions de projet se déroulent en présentiel (sauf demande expresse du demandeur pour du virtuel).

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du projet |  |
| Code Postal - Commune |  |
| Rue - Numéro |  |
| Parcelle(s) cadastrale(s) |  |
| Parcelle(s) privée(s) / parcelle(s) publique(s) |  |

**Demandeur**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, société et adresse |  |
| Nature du droit sur la parcelle**Les personnes n’ayant pas de droit réel sur la parcelle (ex. : candidats-acquéreurs) ne peuvent pas solliciter une réunion de projet !** | [ ]  Propriétaire[ ]  Option exclusivité[ ]  Autre (précisez) : …. |
| Bureau d’architectes / Architecte |  |
| Bureau d’avocats / Avocat |  |

**Projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Stade du projet |  |
| Objet de la demande |  |
| Contexte de la demande et historique des réunions préalables (indiquer la date, les instances présentes…)  |  |
| Date envisagée pour l’introduction de la demande de permis |  |
| Description du projet (démolition/reconstruction, nouvelle construction, extension… en m²) et programme |  |
| Superficie de plancher du projet | Superficie existante : ….. Superficie projetée : ……..[ ]  > 5.000 m²  |
| Surface de la parcelle |  |

|  |  |
| --- | --- |
| La demande concerne un bien à l’inventaire La demande concerne un bien / site classé ?Le site présente-t-il, selon vous, un intérêt patrimonial ? Expliquez brièvement. NB : Une visite sur place, préalable à la réunion peut être demandée par Urban. | [ ]  Oui [ ]  Non[ ]  Oui [ ]  Non |
| La demande concerne un espace public ?La demande concerne une école ?La demande concerne des logements sociaux ? | [ ]  Oui [ ]  Non[ ]  Oui [ ]  Non[ ]  Oui [ ]  Non |
| Votre demande sera-t-elle mixte (un permis d’urbanisme et un permis d’environnement de classe 1A ou 1B) ?. | [ ]  Oui [ ]  Non [ ]  Je ne sais pas |
| Y a-t-il des points ou des questions spécifiques sur lesquels vous souhaitez un avis ? |  |

**Annexes à envoyer au plus tard 10 jours avant la date de la réunion**

(art. 2, §2 de l’AGRBC du 23/05/2019 relatif à la réunion de projet)

1. une note comprenant la description du projet, notamment les affectations, les gabarits et les implantations en situation existante et projetée ;
2. les photos significatives ;
3. le cas échéant :
* dans le cas de la suppression de décors intérieurs remarquables (tels que moulures, cheminées, marbres, lambris, parquets, mosaïques, vitraux), un reportage photographique intérieur (cf. arrêté de composition de dossier art. 23,5° et 27,5°) ;
* tout autre document utile à la compréhension du projet dont le demandeur dispose à ce moment, par exemple les plans des situations existante et projetée.
1. *art. 2, § 1er de l’AGRBC du 23/05/2019 relatif à la réunion de projet* [↑](#footnote-ref-1)